

Valeurs topographiques et géologiques à identifier et préserver :

Pechs : bien que de faible hauteur, les silhouettes arrondies des pechs dessinent des reliefs identitaires, éléments repères sur les plateaux des Causses. Ils sont davantage perceptibles lorsqu'ils sont coiffés de boisements et soulignés de parcelles agricoles à leur base.

Falaises : ces majestueuses parois, sculptées par les rivières du Lot et du Célé, constituent un élément symbolique des paysages quercinois. Les falaises ocre livrent au regard des paysages à couper le souffle, rythmées par les grottes, les villages et constructions semi-troglodytiques.

Grottes et gouffres : témoins privilégiés des phénomènes karstiques et des modes de vie préhistoriques, ces nombreuses curiosités géologiques font partie du patrimoine naturel du Quercy. Ils sont également support à la pratique de la spéléologie, permettant de découvrir un monde souterrain insoupçonné et mystérieux.

Blocs rocheux : animant les sous-bois des forêts et les pelouses sèches, les blocs rocheux rappellent la prédominance de la pierre calcaire dans les Causses.

Valeurs de visibilité à maintenir :

Points de vue : lorsqu'ils sont surplombants et/ou panoramiques, les points de vue permettent d'embrasser une vaste portion du territoire, où les détails s'effacent au profit d'une vision d'ensemble. Ces panoramas se retrouvent principalement en haut des versants bordant les vallées du Lot et du Célé. Pour certains, comme à Saint-Cirq-Lapopie, une table d'orientation permet au visiteur d'appréhender le fonctionnement du paysage et les caractéristiques de la géographie locale.

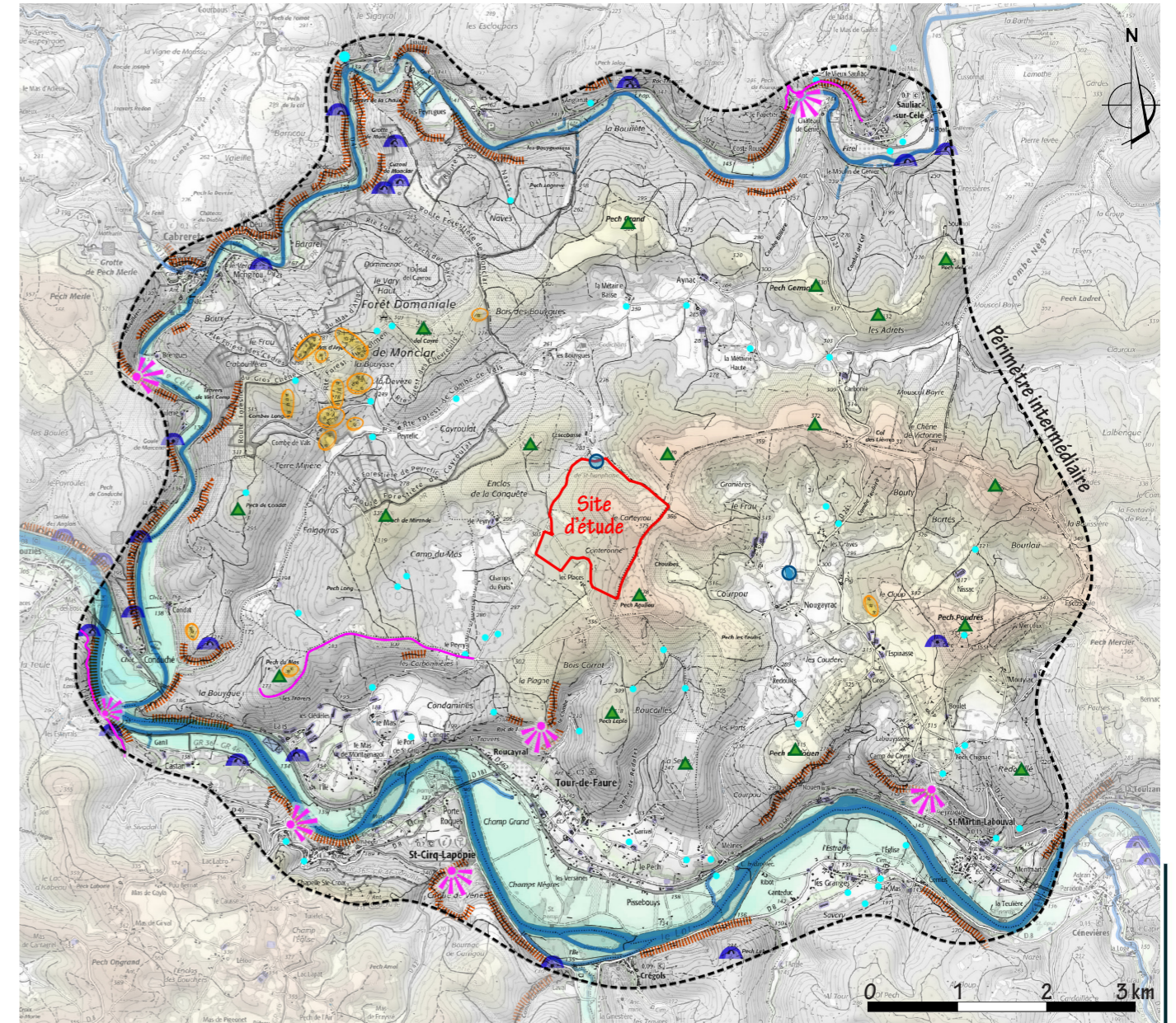
Routes belvédères : les routes et chemins gravissant les versants offrent par endroit des vues remarquables sur les vallées lorsque la végétation s'interrompt. C'est le cas notamment de la portion de route allant de Bouziès à Saint-Cirq-Lapopie.

Valeurs hydrographique à sauvegarder :

Cours d'eau : s'imprimant profondément dans les Causses, les vallées forment la colonne vertébrale des paysages Quercinois. Ilots de verdure au sein des territoires arides des plateaux, elles concentrent l'agriculture, le patrimoine et les voies de communication. Les cours d'eau sont parfois bordés de zones humides, composant des espaces atypiques avec une forte richesse faunistique et floristique.

Plans d'eau : les plans d'eau sur les Causses sont suffisamment rares pour être signalés. Autour du site, outre le lac de Saint-Namphaise creusé dans la roche par l'homme pour abreuver les troupeaux, un étang de loisir est bordé par une végétation spécifique.

Puits, sources, résurgences : les puits attestent des efforts remarquables réalisés par les hommes pour gérer les eaux quasiment absentes des Causses. Au droit des vallées, les résurgences des ruisseaux souterrains, semblent émerger comme par magie des falaises dorées.



Echelle: 1/50 000^{ème}

ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE :

- La ZIP est bordé par les silhouettes des pechs émergeant du plateau des Causses.
- Hormis le lac de Saint-Namphaise, aucune spécificité géologique ou hydrauliques n'est présente au sein du site d'étude ou à proximité.



Falaises



Pechs



Cours d'eau



Grotte






Route belvédère



Panorama

Valeurs urbaines pittoresques : ces éléments participent au «cachet du territoire» et en révèle l'identité. Leurs caractéristiques témoignent des pratiques ancestrales, de l'adaptation des hommes au territoire, de l'architecture traditionnelle et des croyances locales.

-  **Les villages perchés** (Saint-Cirq-Lapopie, centre de la Tour de Faure)
-  **Villages flanqués et constructions semi- troglodytiques** (Crégols, Cabrerets)
-  **Villages et hameaux organisés autour d'un couderc** (Saint-Martin-Labouval, Nougayrac)

- Bâtiments repères :**
- 1 - Châteaux, maisons fortes
 - 2 - Tours
 - 3 - Pigeonniers
 - 4 - Eglises - Chapelles
 - 5 - Châteaux des Anglais (édifices troglodytiques)

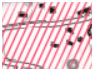


- Architecture liée à l'eau :**
- ponts de la voie ferrée, ponts routiers, écluses, maisons d'éclusiers...

- Petit patrimoine** (relevé uniquement sur le Causse autour du projet, carte non exhaustive)
- a - Croix b - Dolmens c - Caselles d- lavoirs/ lac de St-Namphaise

- Route de découverte pittoresque :** D662 sur certaines portions, D 40, D 41

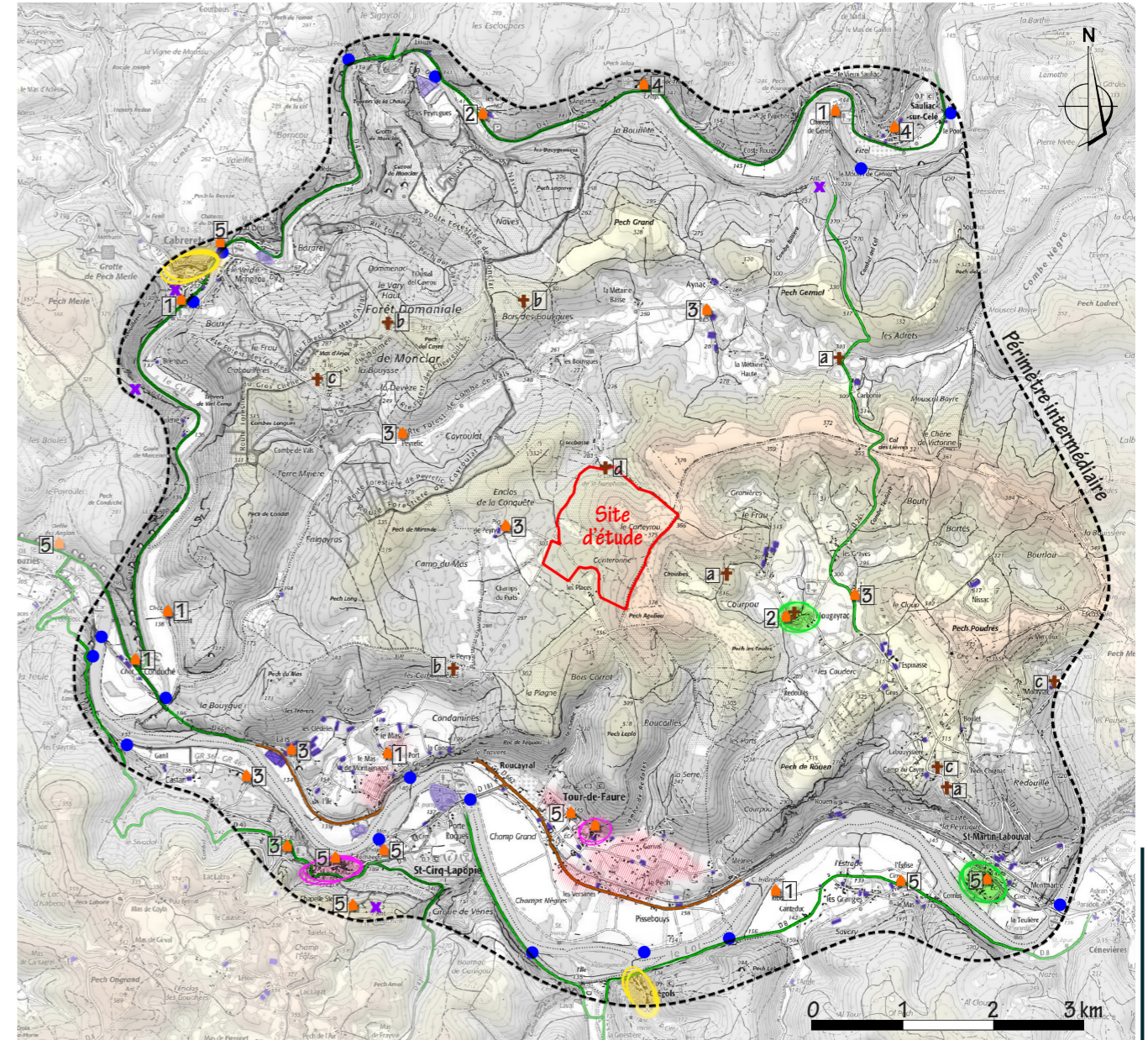
Bâti rural identitaire des Causses : composant la majeure partie de l'urbanisation, ce bâti ne peut être repéré sur une carte.

Valeurs urbaines de déséquilibre : ces éléments entrent en contradiction avec le paysage traditionnel local en perturbant la lisibilité du territoire. Les valeurs de déséquilibre sont peu présentes au sein de l'aire d'étude proche et n'impactent que très ponctuellement le paysage préservé des Causses.

-  **Etagement urbain**
-  **Hangars / serres**
-  **Antennes**

- Activités :** campings, plages, aires de jeux

- Voiries au langage trop routier :** D662 sur certaines portions

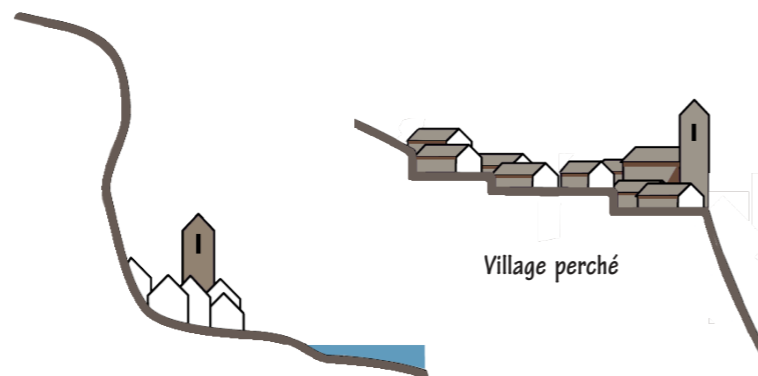


Echelle : 1/50 000^{ème}

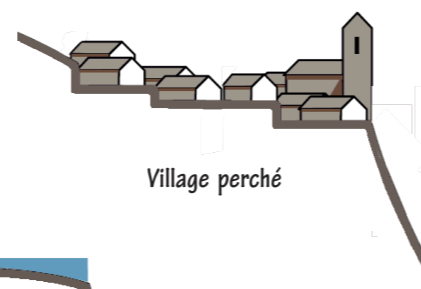
Légende détaillée page suivante



Village à couderc



Village flanqué




Village perché


ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE :


- La ZIP est positionnée à l'écart des vallées où se concentrent les monuments patrimoniaux et les villages remarquables.
- Cependant, divers édifices ou éléments de petit patrimoine sont présents aux alentours du site d'étude lac de St-Namphaise, croix, pigeonnier, tour...
- A l'Est du site, le pittoresque hameau de Nougayrac offre un exemple d'urbanisation autour d'un couderc.


Valeurs pittoresques à mettre en valeur :


Bourgs et villages ruraux : Trouvant leur origine au Moyen-âge, les villages composent encore l'armature urbaine actuelle. La majorité des cœurs historiques conservent dans leur parcellaire cette empreinte médiévale : habitat concentrique groupé autour d'une église ou d'un château, urbanisation dense et régulière type bastide... Cette époque a également légué une architecture participant au charme des artères historiques : arcades des échoppes, portes cochères, constructions à pans de bois, bâtisses bourgeoises en pierre.... Dans les vallées, les paysages sont marqués par l'extraordinaire adaptation du bâti au relief. Les villages perchés semblent émerger des falaises tandis que les villages flanqués épousent les aspérités du relief. Sur les replats, les bâtiments s'alignent sur la rue ou sur de petits espaces publics organisant la vie du bourg : places, coudercs, mails...


 **Les villages perchés :** Stratégiquement juchés sur des buttes ou des éperons en surplomb des vallées, ces villages dotent le paysage d'audacieuses silhouettes et lui confère une identité forte.


 **Villages flanqués et constructions semi-troglodytes :** Ces villages et constructions ceinturent les falaises jusqu'à fusionner parfois avec le rocher à l'image des remarquables châteaux des anglais.

 **Villages et hameaux organisés autour d'un couderc :** Les coudercs ou caussanels sont des espaces herbeux, appartenant en commun aux habitants, autour desquels s'est organisé le bâti. Le couderc est souvent délimité par des murets rythmés par les pignons de granges, et par les échancrures des portails situées en retrait dans l'enclos. Le rôle communautaire de la place est matérialisé par la présence d'un puits, d'un lac ou d'un élément de petit patrimoine : four, croix, lavoir... L'originalité de ces espaces ruraux disparaît aujourd'hui sous les équipements : route, réseaux aériens, parkings, containers...

 **Bâtiments repères :** Points d'appel visuels ou références historiques, ils participent à la vie locale, à la lisibilité du paysage ainsi qu'à son identité. Au sein du territoire, ce sont principalement les châteaux et tours dominant les vallées, ou les silhouettes des chapelles et des églises surplombant les villages qui tiennent ce rôle. A cela s'ajoute les maisons fortes et les pigeonniers principalement présents sur les Causses.

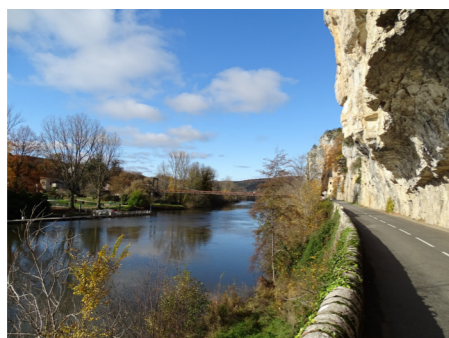
 **Architecture liée à l'eau :** Témoignage de l'attrait exercé par les vallées mais également de l'ingéniosité de l'homme à maîtriser les cours d'eau, l'architecture liée à l'eau sur déroule sur les berges du Lot et du Célé : majestueux ponts de pierre ou en structure acier, écluses, maisons d'éclusier, anciennes maisons du port à Tour de Faure...

 **Petit patrimoine :** Au centre des villages ou à la croisée des chemins, ces éléments forment des jalons du paysage local en se dévoilant au fil de la promenade. Cette catégorie comprend les croix, lavoirs, lacs de Saint-Namphaise, fours... Mais également le réseau de murets et les caselles qui leur sont associées. Ces petites constructions au cœur des champs présentent des modèles variés, témoins des savoir-faire locaux : cabanes incorporées aux murets, cabanes à trois chambres, caselles en fer à cheval et voûte en ogive, caselles à toiture ronde sur plan carré... Généralement en pierre, le petit patrimoine reflète la particularité géologique des micro-terroirs. Leur appareil, leur couleur et leur texture dépendent de la roche qui affleure : monolithes dressées, calcaire en plaquettes, moellons... Les larges pierres marquant l'entrée des parcelles agricoles entrent aussi dans cette catégorie.

 **Route de découverte pittoresque :** Longeant les vallées, se déroulant à flanc de versant ou traversant la roche des falaises, certaines routes en lacets forment des vecteurs de découverte privilégiés des paysages locaux. C'est notamment le cas pour la départementale longeant le Célé mais également de la voie belvédère reliant Bouziès à Saint-Cirq-Lapopie.

ROUTES PITTORESQUES :

Départementale 662



Départementale 41



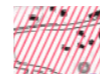
Départementale 40

Bâti rural identitaire des Causses : Pays rural, les Causses sont constellés de villages, hameaux et fermes dont l'implantation et la répartition sont directement liées à la mise en valeur des terres. Les architectures traditionnelles témoignent d'une culture du bâti créative s'exprimant à travers des techniques de constructions locales et parfois ancestrales. Nourrie de multiples influences, l'architecture caussenarde se caractérise par une grande liberté d'adaptation.


Cette architecture pittoresque apporte caractère et originalité aux paysages tout en nuances : ferme traditionnelle, pigeonniers-tourelles accolés à la maison, génoises, encadrements en pierre, caselles... L'architecture rurale est également marquée par un vocabulaire de monolithes valorisant les ouvrages les plus simples : puits à margelles, garde-corps en pierres debout, dalles de bolets d'un seul tenant, jambage, encadrements de portes, entrées des champs... Sur les toits, le chaume et la lauze de calcaire ont été progressivement remplacés par l'ardoise, la tuile plate et la tuile canal selon les secteurs.


Littéralement incrustées dans la pente, les constructions traditionnelles offrent des implantations accompagnant les mouvements du terrain. Les paysans du XIXème siècle ont fait d'une situation contraignante un atout en desservant de plain-pied les différents niveaux d'un même bâtiment. Abritant plusieurs générations, et remplissant des fonctions agricoles et d'habitation, les volumes des maisons sont imposants. Diverses annexes, construites au fur et à mesure des besoins, viennent s'y apposer de façon libre : grange, étable, bergerie, fournil, remise, poulailler... Ces annexes finissent par former une cour ouverte et irrégulière au centre du bâti. Certains mas ou villages sont disposés de façon caractéristique, à l'articulation des terres profondes d'un cloup ou d'une doline et des terres plus maigres des landes. Ils forment une ponctuation entre ces deux éléments ou bien ceinturent partiellement le cloup.


Valeurs urbaines de déséquilibre à limiter ou intégrer :


 **Étalement urbain :** Le sentiment de désordre urbain affecte par endroit les franges des villages, en particulier sur les replats de la vallée du Lot. Le développement d'une urbanisation résidentielle, fondée sur l'habitat pavillonnaire, bouscule parfois les organisations historiques des paysages ruraux en impactant les silhouettes des villages et hameaux anciens. Le sentiment de désordre urbain affecte par endroit les franges des villages, en particulier sur les replats de la vallée du Lot. Le développement d'une urbanisation résidentielle, fondée sur l'habitat pavillonnaire, bouscule parfois les organisations historiques des paysages ruraux en affectant les silhouettes des villages et hameaux anciens.

L'architecture de la maison individuelle est souvent dissonante. Les modèles sont standardisés, choisis sur catalogue, ne prenant pas en considération les caractéristiques urbaines locales. L'usage prépondérant de la voiture conditionne l'implantation de l'habitat. A l'inverse des bâtis traditionnels s'adaptant à la pente, les maisons individuelles aplanissent le terrain pour répondre au désir de vivre de plein pied. Les remblais et soutènement ceinturent alors les habitations, donnant aux abords un caractère trop artificiel et rigide. La restauration excessive des bâtis anciens peut également engendrer des résultats inadéquats : survalorisation de la pierre ou des bois au dépend d'éléments plus délicats, suppression des détails architecturaux locaux... Pour ces raisons, la transformation des grandes étables en lieu de résidence s'avère souvent délicat.

 **Hangars, serres :** Les serres et vastes hangars agricoles, impactent ponctuellement les paysages des Causses et des vallées. Ces constructions en charpente métallique industrialisée, aux volumes imposants nécessitant des terrassements conséquents, sont souvent réalisées sans ménagement. L'absence de végétation d'accompagnement associée aux tonalités brillantes des bardages métalliques renforcent leur présence visuelle. Ils traduisent néanmoins la vitalité de l'agriculture, essentielle à l'entretien des paysages des Causses.

 **Activités :** Le long des cours d'eau, les activités de loisirs prennent parfois la place des parcelles agricoles : campings, mise à l'eau de canoë, plages, aires de jeux... Elles entrent en dissonance avec le paysage jardiné des vallées. Ces activités sont cependant nécessaires au tourisme local.

 **Antennes :** ces structures pénalisent les paysages, en induisant des éléments de verticalité incongrus avec une forte connotation industrielle. Positionnés sur les versants surplombant les vallées, les antennes brouillent la silhouette des reliefs et forment des repères bien identifiables dans le paysage.

 **Voie au langage trop routier :** la circulation saisonnière, liée notamment au tourisme estival, couplée à la situation de couloir des vallées, a généré un trafic croissant à l'origine d'un redimensionnement des routes principales. Sur certains secteurs, les falaises ont limité cet élargissement. Par contre, sur les replats des vallées, les infrastructures routières peuvent apparaître démesurées et sont peu cohérentes avec la ruralité du paysage.

VILLAGES IDENTITAIRES



Villages perchés : St-Cirq-Lapopie



Centre de la Tour de faure



Villages flanqués : Cabrerets



Crégols



Village autour d'un couderc : Saint-Martin-Labouval



Nougayrac

BÂTIMENTS REPÈRES



Tour Nougayrac



Château de Conduché



Eglise St-Martin-Labouval



Chapelle Sainte-Croix



Eglise de Crégols



Château des Anglais- Bouziès



Pigeonnier - Nougayrac



Deumeure Ribaud - Cenevières



Tour de Faure

PETIT PATRIMOINE



Croix



Monolithe



Caselle camp du Cayre



Dolmen des Carbonnières



Muret pierre sèche

PATRIMOINE LIÉ À L'EAU



Moulin Cabrebet



Moulin Pescalerie



Ponts de voie ferrée et routiers sur le Lot



BÂTI SEMI - TROGLODYTIQUE



Le long de la vallée du Célé



Le long de la vallée du Lot

VALEURS DE DÉSÉQUILIBRE



Silo



Serres



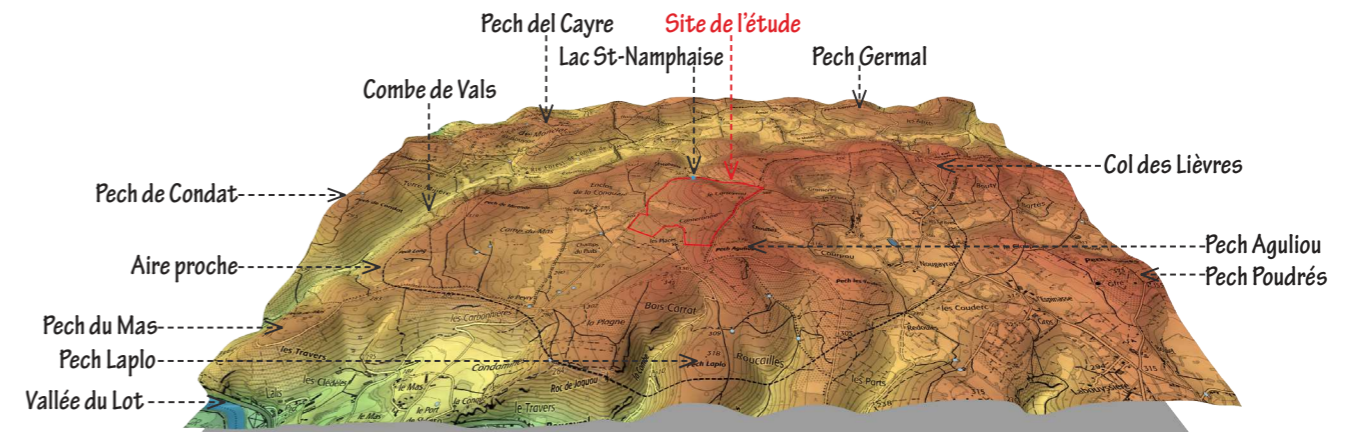
Hangars agricoles



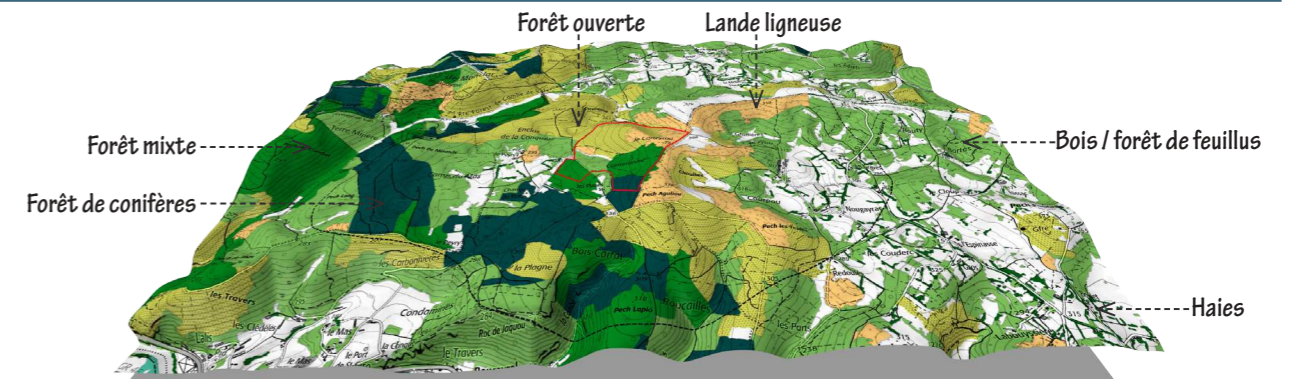
Habitat pavillonnaire



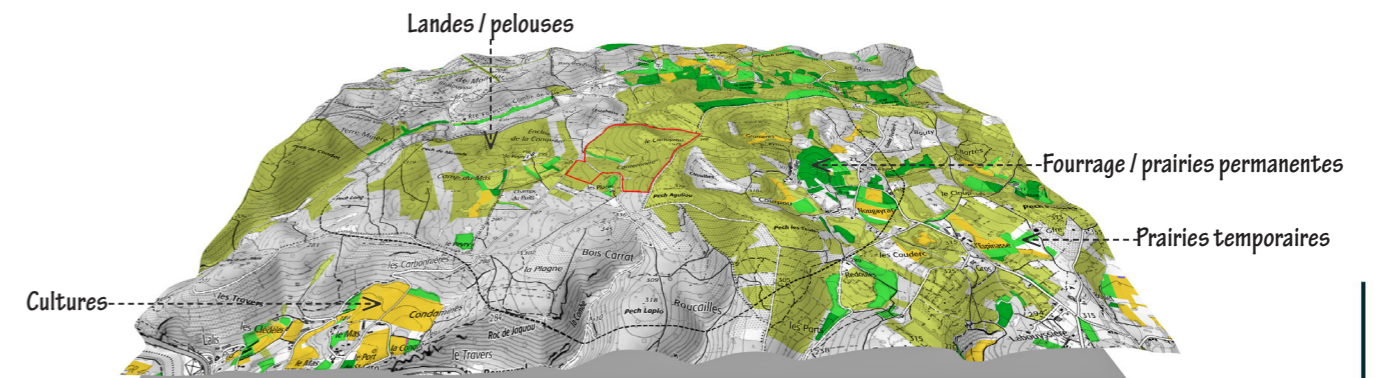
TOPOGRAPHIE : un plateau calcaire animé de pechs surplombant les vallées du Lot et du Célé.



COMPOSANTES ARBORÉES : des forêts couvrant la majorité du Causse, alliant futaies de chênes, plantations de conifères et landes en cours d'enrichissement.

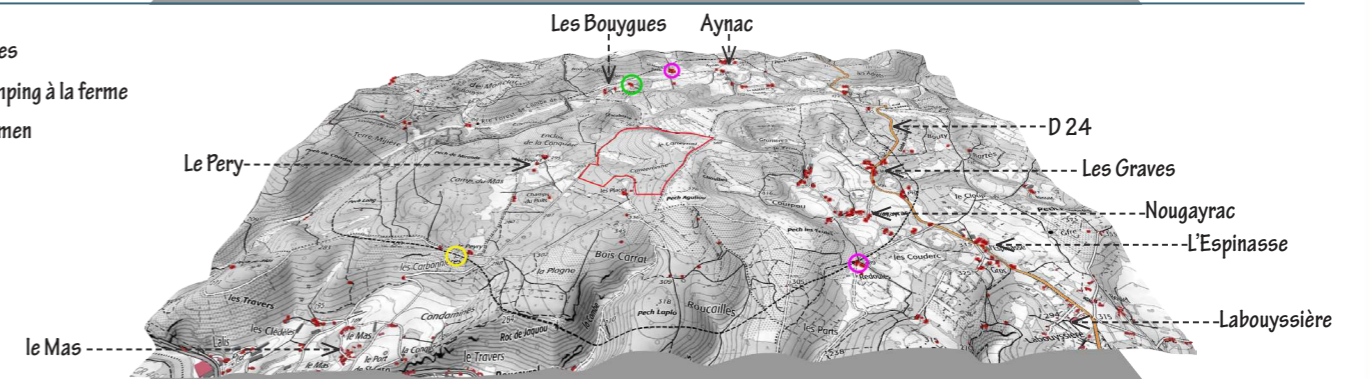


AGRICULTURE : Des pelouses sèches majoritaires. Quelques parcelles de prairies et de cultures autour des hameaux ou dans les combes.

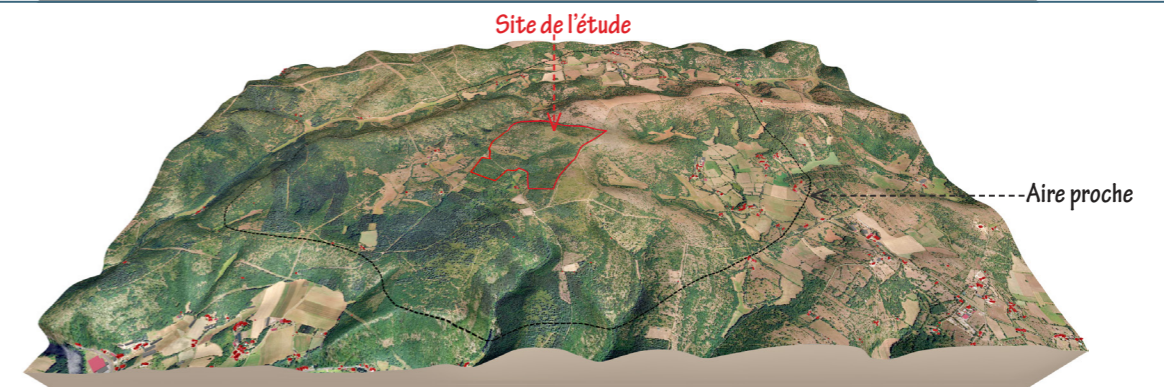


URBANISATION : un causse quasiment inhabité hormis quelques fermes isolées, hangars agricoles et hameaux en bordure de routes ou de parcelles de cultures. Un réseau de murets et un petit patrimoine en pierre sèche qui tendent à disparaître sous la végétation.

- Gîtes
- Camping à la ferme
- Dolmen



PAYSAGE : un territoire rural préservé, où l'abandon de certaines pratiques tend à brouiller la lisibilité des caractéristiques historiques du paysage.



I.19.1 LES ENJEUX DE L'ATLAS DU PAYSAGE

LES CAUSSES :

Les plateaux caussenards constituent la toile de fond sur laquelle s'impriment les grandes vallées emblématiques. Les Causses fondent la personnalité du département, l'image du terroir pour les visiteurs, et l'unité dans laquelle s'identifient les habitants. Il est ainsi essentiel de maintenir les composantes caractéristiques de ces paysages.

- **Maintenir les ouvertures visuelles** par le confortement de l'agriculture et en particulier l'élevage. Sauvegarder les panoramas dégagés sur les horizons favorisant une lecture du territoire. Préserver les perceptions sur les signes d'identification ainsi que la lisibilité des repères topographiques ou géologiques. Limiter les friches qui interrompent les cultures en fond de combe ou qui segmentent les îlots agricoles des plateaux.

- **Maintenir les ouvertures physiques** par l'entretien des chemins pénétrant au cœur du territoire, vecteur de découverte des caractères caussenards. Conserver la tradition d'un pays accueillant pouvant être démenti par la multiplication des clôtures et miradors de chasse.

- **Conserver le petit patrimoine et l'architecture vernaculaire.** Témoin de la vie caussenarde au XIXème siècle, le patrimoine rural est omniprésent dans la campagne lotoise, participant à créer l'image d'authenticité des Causses : granges étables, caselles, murets, lavoirs, pigeonniers.... Il semble désormais impossible de maintenir en l'état l'ensemble de ces constructions. La maille de murets structurante s'achemine vers une érosion inéluctable. Néanmoins, certains échantillons les plus représentatifs ou les plus originaux peuvent être inventoriés et restaurés. Les propriétaires de fermes, résidences et gîtes ont d'ores et déjà ces réflexes de conservation, mais il conviendrait de sensibiliser plus largement de la population.

- **Envisager des pistes de maintien ou de reconversion du paysage agricole.** La disparition des prairies ouvertes et du réseau de murets conduit à un paysage « disloqué », perdant peu à peu son harmonie. Aujourd'hui, l'espace agricole compose une mosaïque de boisements, d'îlots de cultures, de secteurs en cours d'enfrichements et de parcours à moutons dans des parcelles en timbre-poste. Il convient donc de retrouver un usage durable de ces surfaces, tout en restant en adéquation avec les éléments de reliefs qui font l'originalité du paysage : combes, cloups, dolines.

- **Préserver et gérer durablement les coudercs.** Élément « urbain » typique des causses, le couderc est porteur d'anciennes valeurs qu'il convient de sauvegarder : espaces communs, murets de pierre, pelouses sèches, lavoirs...

- **Revaloriser les itinéraires routiers secondaires ainsi que les circuits piétons,** qui souffrent d'une vision fermée et fragmentée des paysages, renvoyant parfois une image de friche ou de ruine.

- **Rechercher de nouvelles formes d'architecture d'accompagnement.** Elaborer une architecture contemporaine qui puisse revitaliser l'image caussenarde en prenant appui sur un héritage naturel et culturel exceptionnel. Eviter la dévaluation du patrimoine par des restaurations hasardeuses ou des constructions pavillonnaires banalisées. Proscrire les constructions résidentielles en ligne de crête, situation très impactante et visible depuis les vallées.

Composantes des Causses

Préserver les éléments naturels caractéristiques :

- silhouette des pechs et combes,
- igues, gouffres et milieux souterrains,
- cloups et les dolines,
- affleurements et blocs rocheux,
- forêts de chênes pubescents, boisements d'érables et de cornouillers,
- biodiversité des landes et des pelouses sèches où fleurissent les orchidées.

Préserver les éléments agricoles identitaires :

- cloups et combes cultivées,
- maille de murets,
- noyers et truffières,
- pelouses sèches,
- le ruban de prairies et de cultures dans les vallées secondaires,
- les îlots de cultures et de prairies ouvrant les paysages des plateaux.

Préserver les éléments bâtis pittoresques :

- dolmens,
- villages et hameaux au petit parcellaire médiéval,
- coudercs,
- anciennes granges à rampes,
- pigeonniers,
- bâti aux façades appareillées en pierres monolithes,
- toitures en lauzes, à pans coupés,
- petit patrimoine en pierre sèche dont les caselles,
- routes en corniche, ouvrages de soutènement des chemins dans les vallons,
- lacs de Saint-Namphaise sur le Causse de Gramat
- lacs et les lavoirs-papillons sur le Causse de Limogne.

LES VALLÉES :

S'imprimant dans les plateaux, les grandes vallées dessinent la colonne vertébrale du Quercy, dévoilant des paysages naturels et bâtis monumentaux. Les vallées du Lot et du Célé s'inscrivent chacune dans de longs linéaires, rythmées par des séquences paysagères se déroulant au fil des boucles des cours d'eau. Ainsi, les enjeux paysagers visent à préserver la structure et le rythme de ces séquences.

- **Respecter la structure étagée du paysage,** en redéfinissant les principes d'occupation de chaque étage selon les besoins.

- **Respecter les rythmes des séquences paysagères.** Préserver les caractéristiques des motifs culturels et naturels, ainsi que les atmosphères propres de chaque séquence se répétant tout au long des cours d'eau.

- **Réinventer les paysages de bord d'eau.** Les maisons des éclusiers et les moulins ouvraient la voie d'une architecture hydraulique spécifique, désormais abandonnée au profit des constructions de loisirs au bord de l'eau. La liaison entre la végétation des jardins, les alignements de noyers, les peupleraies et la ripisylve mérite aussi une réflexion globale.

- **Gérer les paysages des fonds de vallée élargis.** Les volumineux bâtiments, implantés dans les fonds de vallées initialement agricoles, méritent une réflexion concernant leur insertion paysagère. D'anciens principes peuvent être reconduits tel que la décroissance de la densité du bâti en se rapprochant de la rivière ou l'orientation du bâti et des alignements en fonction du parcellaire rayonnant. Une évaluation de l'impact des peupleraies serait également profitable.

- **Protéger l'écrin naturel des villages perchés.** Exceptionnelle et historique, cette architecture mérite d'être protégée, y compris par le maintien des zones naturelles ou agricoles lui servant d'écrin.

- **Mettre en valeur les itinéraires de charme des vallées,** principaux vecteurs de découverte du paysage.

Composantes des vallées

Préserver les éléments naturels fondateurs :

- parois rocheuses, cirques de falaises, canyons
- boisements, landes boisées et landes arbustives des versants,
- ripisylves, milieux aquatiques et humides,
- évènements sur les cours d'eau et résurgences.

Préserver les éléments agricoles jardinés :

- le parcellaire en lanières rayonnant,
- les noyers,
- les rares vergers en bordure de village.

Préserver les éléments bâtis remarquables :

- architecture épique des châteaux, tours, maisons fortes, églises,
- villages et hameaux perchés,
- constructions troglodytiques et châteaux des anglais,
- moulins, ponts, gués, ouvrages des chemins de fer,
- ouvrages liés à la batellerie, à la pêche, aux marinières, à la navigation...
- chemin de halage,
- séchoirs à tabac.

ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE :

La ZIP, implantée sur les Causses, devra tenir compte de plusieurs de ces enjeux :

- préserver la silhouette des pechs et combes,
- maintenir les ouvertures physiques et visuelles,
- soutenir l'agriculture, envisager des pistes de maintien ou de reconversion du paysage agricole,
- conserver le petit patrimoine vernaculaire : murets, lac de St-Namphaise.

Il conviendra également considérer les composantes naturelles et agricoles identitaires des Causses : pelouses sèches, forêts de chênes pubescents, noyers, îlots de prairies...

I.19.2 LES ENJEUX ISSUS DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

La charte a pour objectif de répondre à 7 grands enjeux :

- Préserver la qualité de l'eau.
- Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt.
- Protéger un patrimoine naturel de qualité.
- Créer des activités économiques et des emplois sur notre territoire.
- Préserver la spécificité des paysages.
- Maîtriser la consommation d'espace.
- Prendre en compte le changement climatique.

Pour, cela elle définit des orientations stratégiques et des mesures s'organisant en 3 axes :

- AXE 1 - une exploitation raisonnée des ressources: l'eau, la biodiversité, l'espace, l'énergie,
- AXE 2 - innover pour développer l'activité et l'emploi,
- AXE 3 - un territoire accueillant, solidaire et ouvert.

Dans cette étude ne sont reprises que les orientations en rapport avec le projet ou le paysage des Causses.

AXE 1 : une exploitation raisonnée des ressources: l'eau, la biodiversité, l'espace, l'énergie.

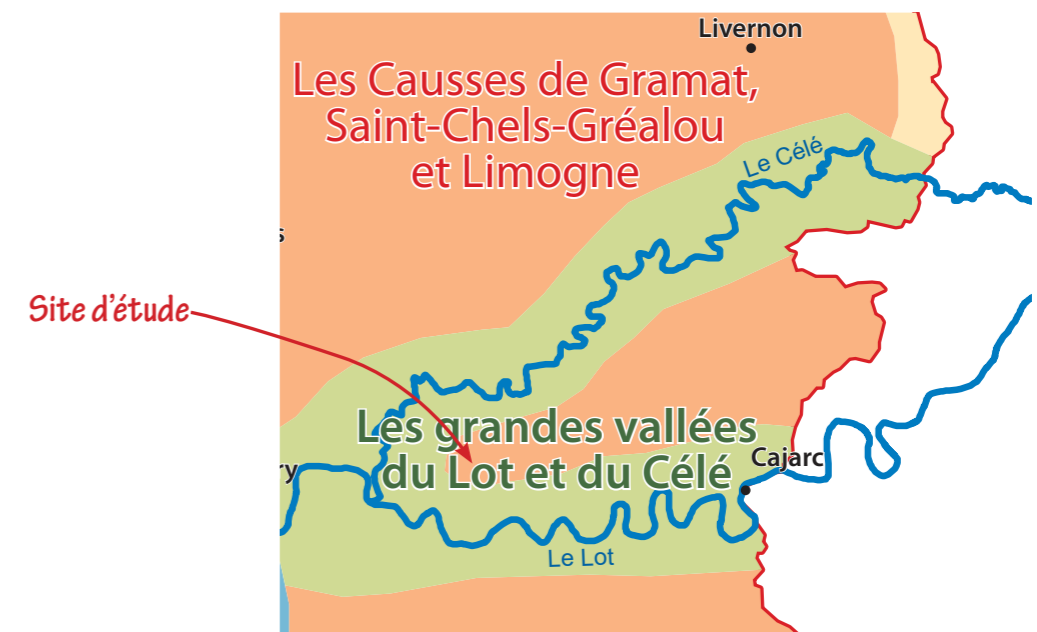
Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire :

- Mesure 1.2.1 : Protéger et gérer les sites naturels majeurs.
 - Maintenir leur vocation agricole et naturelle.
 - Éviter les infrastructures lourdes y compris les centrales photovoltaïques au sol et l'implantation d'éoliennes
 - Nota : le site d'étude est implanté en dehors des sites naturels majeurs, voir carte page suivante.*
- Mesure 1.2.2 : Préserver les ensembles de pelouses sèches et les placer au cœur de la trame verte.
 - Identifier, en partenariat avec les organismes agricoles et forestiers, les points de rupture potentiels et les enjeux stratégiques en termes de préservation.
 - Nota : le site n'est pas implanté dans une zone de fragilité des pelouses sèches identifiée par le PNR (carte page suivante)*
 - Soutenir des actions ponctuelles de réouverture des surfaces embroussaillées et de réinvestissement pastoral.
 - Conduire des actions de gestion, en faveur du maintien des espèces d'intérêt patrimonial fortement inféodées aux pelouses sèches.
 - Renforcer les actions de soutien aux filières agropastorales gestionnaires de ces milieux, notamment par une revalorisation de l'élevage ovin.
- Mesure 1.2.3 Impliquer tous les acteurs locaux dans la préservation et la gestion de la biodiversité.
 - Faciliter la prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les pratiques locales.
 - Poursuivre les actions d'inventaire, d'entretien, de restauration et de valorisation des « petits espaces de nature » essentiels pour leur fonction écologique et leur valeur paysagère : plans d'eau, arbres isolés, haies...
 - Encourager les actions en faveur de la sauvegarde et la diffusion de variétés traditionnelles ou adaptées aux Causses.
 - Restreindre le développement des enclos de chasse sur le territoire du Parc, afin de garantir la préservation des paysages, la continuité des milieux naturels et la libre circulation des espèces.
 - Valoriser auprès du grand public les initiatives en faveur de la « nature de proximité ».

Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace :

- Mesure 1.3.1 : Maîtriser la consommation d'espaces et accompagner le développement par une gestion cohérente et homogène des politiques d'urbanisme.
 - Étudier et analyser préalablement dans les périmètres à urbaniser, les composantes agricoles, forestières et patrimoniales (espaces naturels, composantes agricoles, bâti caractéristiques, patrimoine culturel et paléontologique...).
- Mesure 1.3.4 Poursuivre les actions d'étude, de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines :
 - Préserver les cloups, vallées sèches, zones humides, igues, galeries karsiques... qui font l'originalité des paysages de surface comme souterrains dans les Causses et sont susceptibles d'une valorisation scientifique, pédagogique et touristique.
 - Préserver le patrimoine archéologique et l'architecture rurale : dolmens, bergeries, granges, maisons à bolets, couvertures en lauzes de calcaire, moulins à eau, pigeonniers...
 - Accompagner la restauration du patrimoine bâti en pierre sèche et notamment les murets qui signent l'identité paysagère caussenarde, en priorité sur les itinéraires des sentiers de randonnée.
 - Prendre en compte les structures paysagères traditionnelles des vallées, ne pas construire sur les rebords des plateaux, les falaises, les versants ou les fonds de vallon.

CARTE DE STRATÉGIE PAYSAGÈRE - Chartre du PNR des Causses du Quercy



Les Causses de Gramat, St-Chels-Gréalou et Limogne

- Développer le sylvopastoralisme et conforter la filière ovine.
- Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti autour de la pierre sèche et les éléments forts du micro-paysage comme les lacs de St Namphaise.
- Développer un urbanisme respectant les formes urbaines authentiques (bastides, castrum, couderc...).
- Éviter toute urbanisation en continuité le long de la RD 802.
- Mettre en place outils et actions pour supprimer la publicité illégale.

Les grandes vallées du Lot et du Célé

- Reconquérir des espaces embroussaillés.
- Ne pas construire sur les rebords de plateau, les falaises et les fonds de vallées.
- Développer les opérations d'urbanisme et d'habitat dans les centres anciens ou en périphérie immédiate des bourgs.
- Accompagner l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et aménagements en fonds de vallée.
- Préserver des entrées de Parc de qualité depuis Cahors (Commune de Vers) et Figeac (Commune de Cajarc).
- Sensibiliser et contrôler l'application de l'interdiction du hors piste pour les véhicules à moteur.

ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE :

- Préserver les pelouses sèches, rouvrir les surfaces embroussaillées par un réinvestissement pastoral.
- Valoriser les « petits espaces de nature » : plans d'eau, arbres isolés, haies...
- Encourager les actions en faveur de la sauvegarde et la diffusion de végétaux traditionnels des Causses.
- Accompagner la restauration du patrimoine bâti en pierre sèche et notamment les murets qui signent l'identité paysagère caussenarde, en priorité sur les itinéraires des sentiers de randonnée.
- Mettre en valeur les éléments forts du micro-paysage comme les lacs de St-Namphaise.
- Préserver la vallée sèche identifiée au sein du site sur la carte du PNR.

I.19.2 LES ENJEUX ISSUS DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat :

- Mesure 1.3.1 : S'engager dans la production d'énergies locales et renouvelables :
 - Mobiliser les acteurs locaux pour la production d'énergies renouvelables (solaire thermique ou photovoltaïque intégré au bâti, méthanisation, bois et biomasse, géothermie).

Avec un gisement de vent peu propice au développement de l'éolien, et une énergie hydroélectrique ne pouvant rester que de petite ampleur, l'essentiel du potentiel de développement des énergies renouvelables du Parc est lié à la ressource bois-énergie et à l'énergie solaire. Actuellement, plusieurs projets de « grandes » unités de production de photovoltaïque au sol voient le jour sur le territoire du Parc et soulèvent la question des règles encadrant le développement de ces projets, de manière à soutenir préférentiellement les projets plus modestes et mieux intégrés.

Les projets de centrales photovoltaïques au sol sur le territoire devront obligatoirement :

- être soutenus ou portés par des communes et/ou intercommunalités, dans un projet global de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Ce projet doit nécessairement avoir été traduit dans le PLU de la commune, et notamment son PADD,
- être compatibles avec la capacité du réseau électrique et les potentialités de raccordement (ces derniers devant être souterrains).

Les centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être implantées :

- dans les sites naturels majeurs (voir carte page suivante),
- sur les terres agricoles, et notamment sur des parcelles déclarées à la PAC et/ou ayant bénéficié au cours des 10 dernières années d'une aide type PHAE, MAETER, CAD, CTE, LIFE-Nature...
- sur les habitats d'Intérêt communautaire,
- sur les secteurs à forts enjeux paysagers (voir carte page suivante),

Hors de ces secteurs, le Parc sera particulièrement vigilant quant à l'insertion paysagère et architecturale des projets, ainsi que leurs impacts sur la biodiversité et les continuités écologiques

AXE 2 : innover pour développer l'activité et l'emploi

Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité:

- Mesure 2.1.2 Développer les équipements et infrastructures économiques du territoire,
- Mesure 2.1.3 Favoriser l'innovation et la valorisation des ressources locales.

Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace :

- Mesure 2.2.1 Se mobiliser pour renouveler les actifs agricoles et préserver le foncier agricole.
 - Mobiliser et reconquérir des espaces abandonnés par l'agriculture notamment les espaces embroussaillés.
 - Accompagner les projets d'installation ou d'emplois nouveaux en agriculture.
- Mesure 2.2.2 Favoriser la valorisation des produits agricoles et conforter la filière ovine.
 - Valoriser la dimension pastorale, l'image du Parc Naturel Régional et celle de la race caussenarde dans le label agneau fermier du Quercy.
- Mesure 2.2.3 Promouvoir un système agro-pastoral durable et renforcer les synergies agriculture-forêt.
- Mesure 2.2.4 Valoriser davantage les espaces boisés, pour mieux les gérer et les préserver
 - Identifier des secteurs boisés favorables à l'expérimentation de création d'îlots de vieillissement pour obtenir des boisements mûres.

Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire :

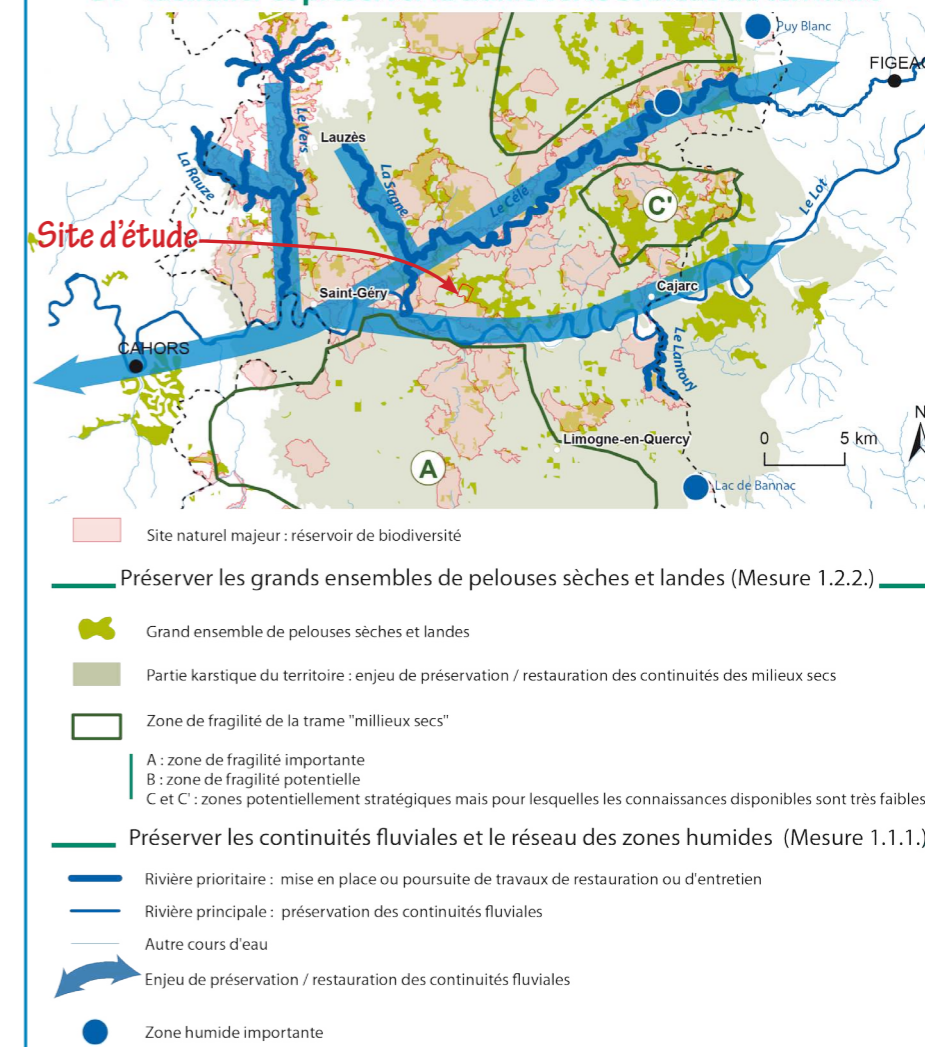
- Mesure 2.3.2 Organiser et renforcer l'offre de découverte des patrimoines locaux.
 - Favoriser les activités de découverte des patrimoines naturels et culturels.
 - Mailler le territoire d'itinéraires de découverte des patrimoines, paysages, produits et savoir-faire locaux et les préserver.

Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines :

- Mesure 2.4.1 : Contribuer à la régulation des activités à fort impact environnemental.
- Mesure 2.4.4 : Préserver le ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses.

B. Biodiversité

B1 - Identifier et préserver la trame verte et bleue du territoire



ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE ET D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE :

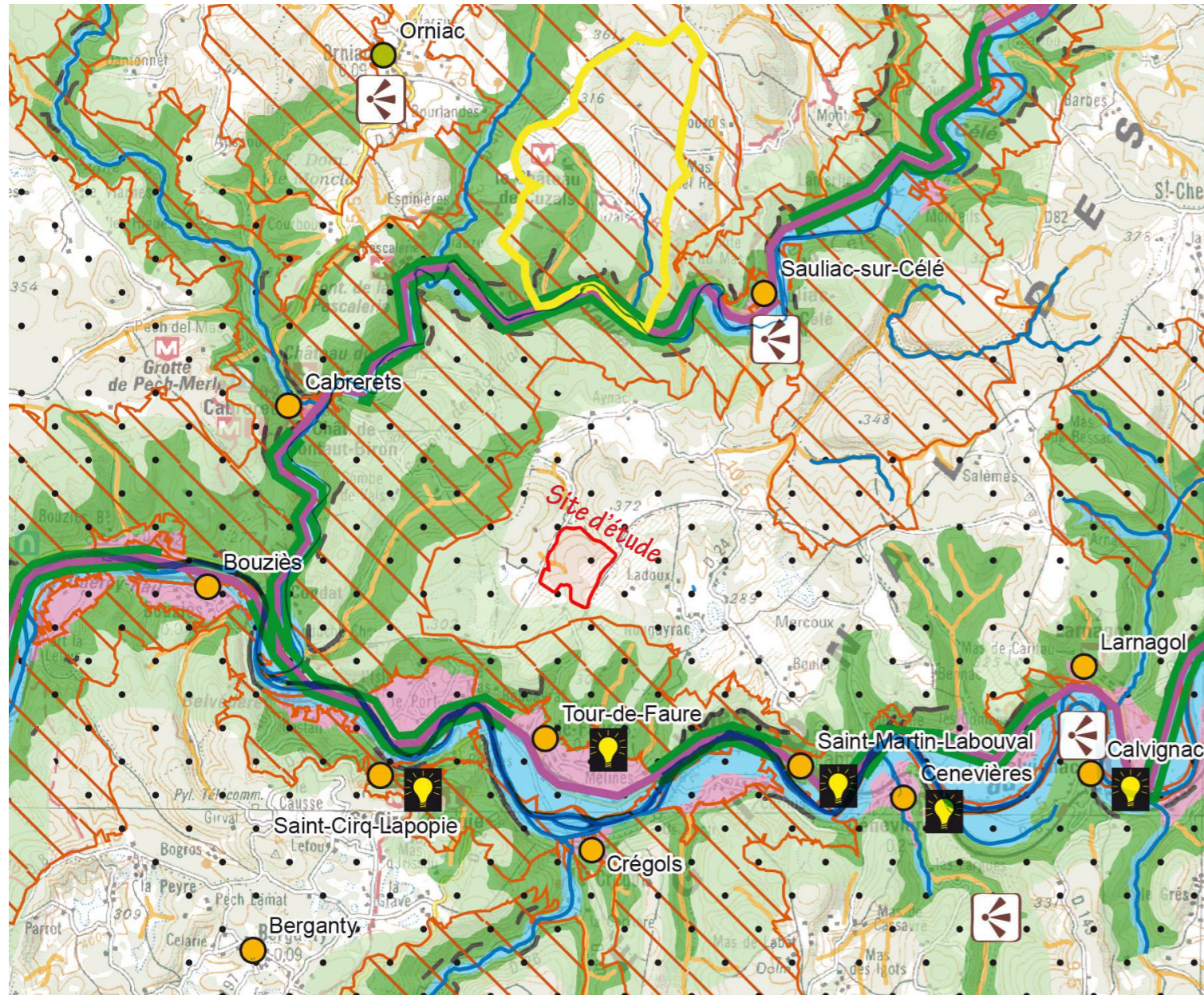
La charte du Parc fixe des objectifs ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable : porter à 50 % la part d'énergie renouvelables d'ici à 2027, en utilisant préférentiellement le bois énergie et le solaire. L'objectif final pour le Parc étant de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050, sans renoncer à la préservation des milieux naturels et des paysages. Il encourage ainsi à la production d'énergie photovoltaïque, mais de préférence intégrée aux toitures et sur les espaces artificialisés. Concernant les projets photovoltaïques au sol ils doivent :

- Être portés par des communes ayant un projet de développement des énergies renouvelables, traduit dans leur PLU et PADD (le site de projet est en Zone Naturelle N xer, secteur destiné à accueillir une centrale solaire sur le plan de zonage de la Tour de Faure).
- Être compatibles avec la capacité du réseau électrique et présenter un raccordement souterrain.
- Ne pas s'implanter sur un site naturel majeur, sur des terres agricoles déclarées à la PAC ou ayant bénéficié d'une aide, sur les habitats d'intérêt communautaire, ou sur les secteurs à forts enjeux paysagers (notre site de projet n'entre dans aucune de ces catégories).
- Présenter une insertion architecturale et paysagère tout en veillant à la biodiversité ainsi qu'aux continuités écologiques.

Le site d'étude peut également être concerné par les enjeux suivants :

- Reconquérir des espaces abandonnés par l'agriculture tels que les zones embroussaillés.
- Accompagner les projets d'installation agricoles.
- Créer des îlots forestiers de vieillissement pour obtenir des boisements mûres.
- Favoriser la découverte des patrimoines locaux et notamment le lac de St-Namphaise.
- Entretenir le maillage piéton.
- Préserver le ciel nocturne en proscrivant l'éclairage de l'installation.

I.19.3 PLAN DU PARC NATUREL RÉGIONAL

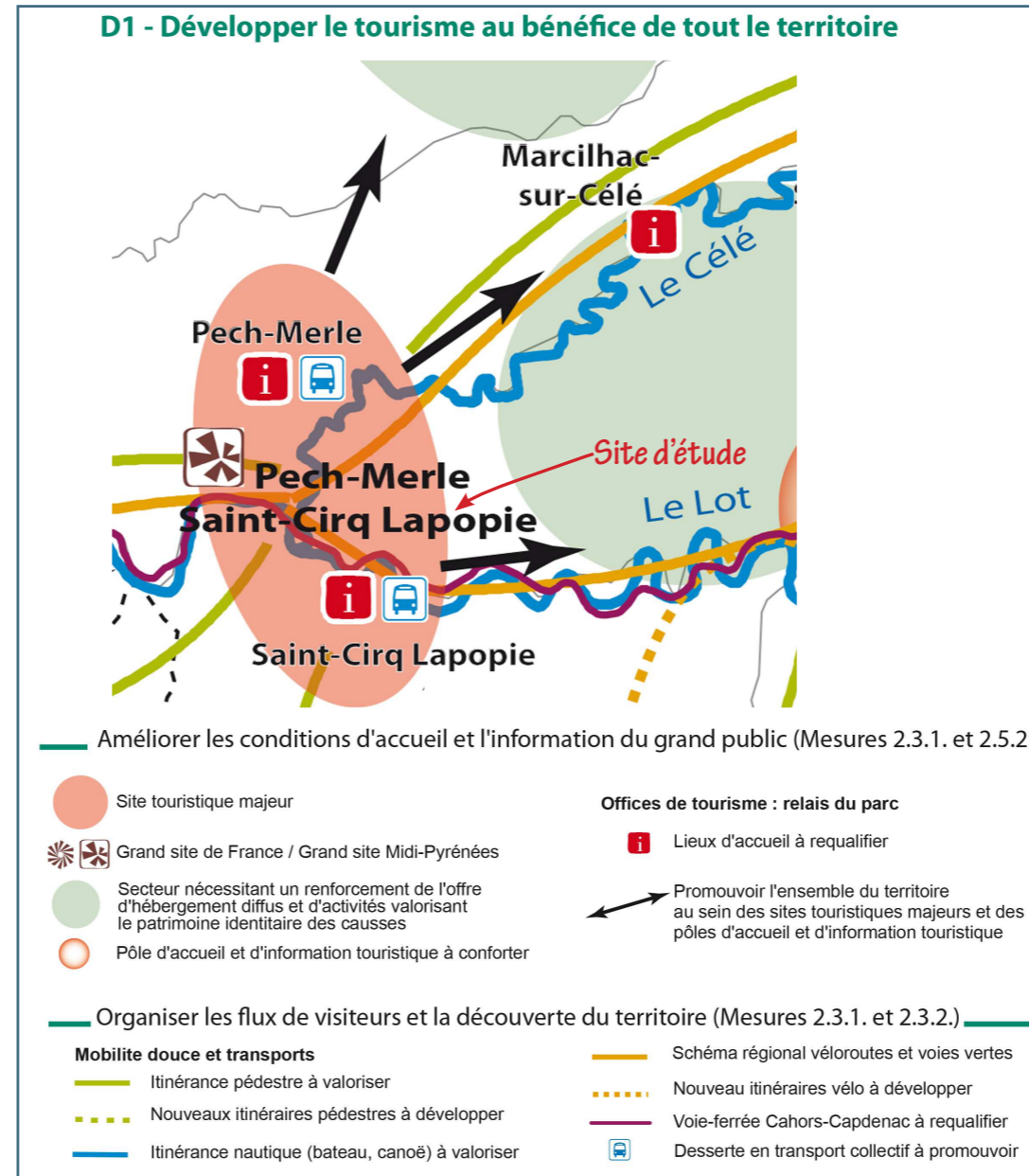
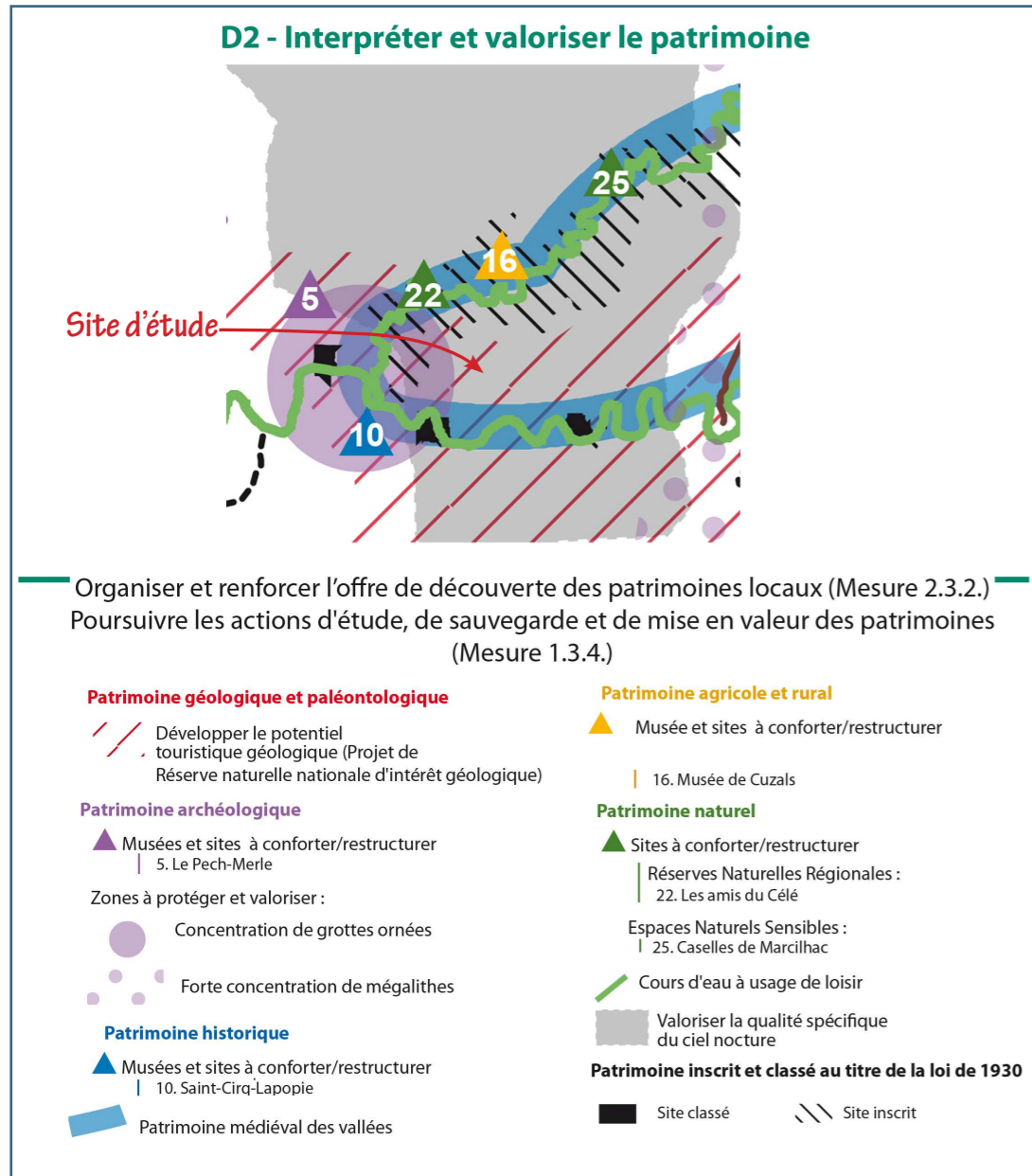


Code réf.*	Protection et valorisation des ressources naturelles	Mesure*
P1	Site naturel majeur : réservoir de biodiversité	1.2.1.
P2	Système karstique d'Anglanat : source de référence des eaux souterraines	1.1.2.
P3	Projet de réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (paléokarst et phosphatières)	1.3.4.
P4	Point lumineux à traiter en priorité	2.4.4.
Maîtrise de l'urbanisation et de la signalétique		
P7	Commune à contrainte topographique : - Equilibre entre espace urbain et espace agricole dans les vallées	1.3.1.
P8	Commune du Causse : Maintien des formes urbaines traditionnelles	1.3.1.
P9	Coupure verte à préserver de l'urbanisation le long des voies	1.3.1.
P11	Axe secondaire à qualifier en matière de signalétique et de publicité	2.5.3.
P12	Point de vue à préserver et valoriser	1.3.4. et 2.3.2.
Organisation paysagère du territoire à préserver		
P13	Rebord de plateau	} un espace naturel ou agricole inconstructible
P14	Falaise	
P15	Versant	
P16	Fond de vallée	
P17	Vallée sèche	
P18	Terrasse	1.3.4.

ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE :

- Sur le plan du Parc Naturel Régional, la zone d'implantation potentielle est en dehors des sites naturels majeurs, des coupures vertes à préserver, et des principaux points de vue.
- Il s'inscrit dans le projet de réserve naturelle nationale d'intérêt géologique. Cependant, comme vu au chapitre I.6, la commune de la Tour de Faure n'est finalement pas incluse dans le périmètre de la réserve.
- Le site d'étude est également en dehors des entités paysagères : falaise, versant, fond de vallée et terrasse.
- Il borde cependant l'entité «rebord de plateau» sur son extrémité Sud-Est et comprend une vallée sèche. Ces deux éléments sont identifiés par le plan du parc comme des espaces naturels ou agricoles inconstructibles.

I.19.3 PLAN DU PARC NATUREL RÉGIONAL



ENJEUX VIS À VIS DU SITE D'ÉTUDE :

Le site d'étude s'encadre d'éléments patrimoniaux ou touristiques identifiés par le PNR : Saint-Cirq-Lapopie, Grotte de Pech-Merle, patrimoine médiéval de la vallée du Lot et du Célé, musée de Cuzals...
Il se situe ainsi entre un secteur touristique majeur, et une zone nécessitant le renforcement de l'offre d'hébergement diffus et des activités valorisant le patrimoine identitaire des Causses.

La zone d'implantation potentielle en elle-même est concernée par les enjeux :
- Valoriser la qualité spécifique du ciel nocturne.
- Développer le potentiel touristique géologique.

I.20.1 UN PAYSAGE EMPREINT DE RURALITÉ

Le site d'étude s'implante en limite Nord de la commune de la Tour de Faure, sur le Causse de Saint-Chels. Ce vaste plateau calcaire en surplomb du Lot et du Célé, fait face à Saint-Cirq-Lapopie. Le paysage du Causse présente une ambiance rurale affirmée. Le relief, doucement ondulé par une alternance de combes et de pechs, est drapé d'une mosaïque de boisements, landes, prairies et pelouses sèches. La zone d'implantation du projet est également comprise dans une réserve de chasse.

Le plateau est très peu urbanisé. Au Sud du site, le hameau des Places compose un groupement d'habitations avec une architecture traditionnelle caussenarde en pierre. A proximité, des ruines de maison, perdues au milieu des fourrés, témoignent de la dynamique d'enfrichement due à la déprise agricole dans le secteur. A l'Ouest, installé au sein d'une petite combe, le Peyry comprend plusieurs corps de bâtiments dont une ferme, un hangar et un pigeonnier. Le Mas de Peyry est valorisé par les parcelles de prairies qui l'entourent, elles-mêmes délimitées par de hautes haies comportant des sujets parfois remarquables.

Au Nord du site, les eaux peu profondes et fluctuantes d'un lac de Saint-Namphaise sont colonisées par des renoncules. Cette ancienne mare, creusée par l'homme au XIXème siècle dans la roche calcaire, avait pour vocation d'abreuver les troupeaux. Enfin, la zone d'implantation potentielle s'encadre de chemins en terre et graviers, où affleurent des lapiazs. Ces chemins sont ponctués de passages pour animaux, et cadrés de linéaires discontinus de murets en pierre sèche largement dégradés. L'intersection des sentiers à l'Ouest rejoint une petite route goudronnée menant au Peyry.

I.20.2 UN SITE EN COURS D'ENFRICHEMENT

D'une surface d'environ 64 ha, le site prend place dans une zone à caractère semi-naturelle et à vocation agricole. Il se compose principalement de pelouses calcaires mésophiles, sur lesquelles se développent des boisements de chênes pubescents, ainsi que des plantations de conifères. Les composantes forestières dominent largement le paysage du site. Seule une combe couverte de pelouses à l'Ouest, offre un dégagement visuel dessiné par les pratiques agricoles persistantes. Cette pelouse mésophile, poussant sur un substrat calcaire superficiel, comporte plusieurs espèces d'orchidées. Formant par endroit de véritables «champs», ces orchidées sont emblématiques des pelouses sèches du Quercy. Son fond étroit pâturé contraste avec les versants boisés ou couverts de landes qui l'encadrent et compose un motif paysager d'intérêt local.

Autour de la combe, la pelouse est colonisée par des boisements mixtes mêlant chênes pubescents et pins noirs. L'ombre des bosquets de pins empêche par endroits la pelouse de se maintenir. Au Nord-Ouest du site, les chênes pubescents s'associent à la pelouse pour former un boisement lâche et ouvert. Au Nord-Est, le buis compose une lande arbustive très dense d'où émergent les silhouettes des chênes pubescents et des érables de Montpellier. Au Sud de la combe, une chênaie à chênes pubescents s'accompagne d'érables en strate arborée. Enfin, sur les pointes Sud du site, des plantations de conifères forment un enrésinement dense au sous-bois couvert de mousses.

Bien que le site soit partiellement pâturé, favorisant le maintien des milieux ouverts, une forte impression d'enfrichement s'en dégage. Cette sensation est accentuée par la présence de buis asséchés du fait de la pyrale, ainsi que par la disparition des murets sous les arbustes. En outre, les plantations de conifères impactent le paysage par leur teinte sombre, la pauvreté de leur sous-bois et leur inadéquation avec les forêts traditionnelles des Causses.



6 - Lac de Saint-Namphaise

9 - Maison isolée au Nord

9 - Maison isolée au Sud-Est

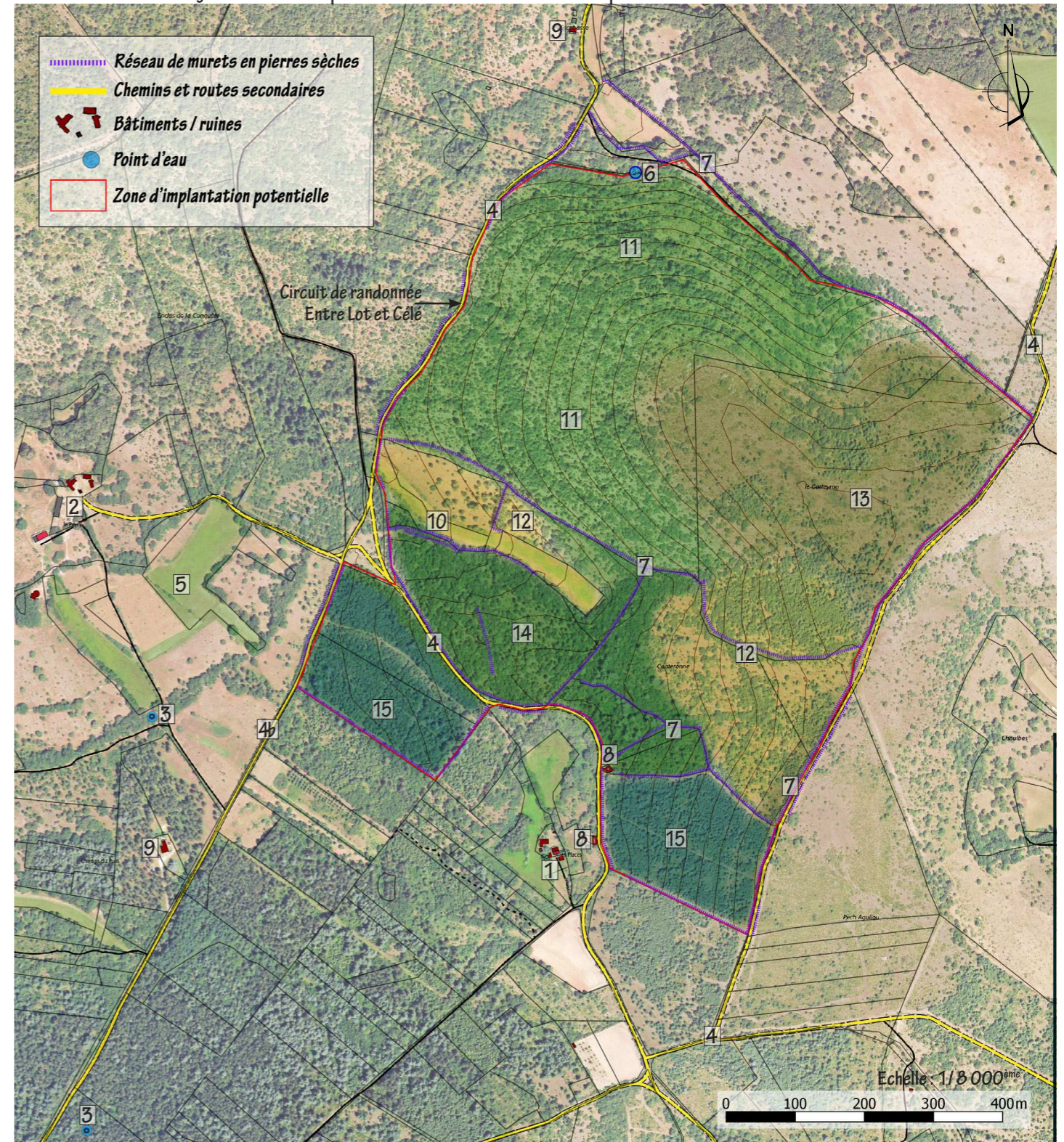


1 - Hameau des Places

8 - Ruines

2 - Le Peyry

Nota : les formations végétales ont été reprises de l'étude faune- flore réalisée par le bureau d'étude AMIDEV



- 1 - Hameau des Places
- 2 - Le Peyry - pigeonnier
- 3 - Puit / source
- 4 - Chemin en graviers/ terre
- 5 - Prairies
- 6 - Lac de Saint-Namphaise
- 7 - Murets de pierre sèche discontinus
- 8 - Ruine
- 9 - Maisons isolées
- 10 - Combe sèche - pelouse calcaire mésophile
- 11 - Boisement lâche de chênes pubescents sur pelouse mésophile
- 12 - Bosquets mixtes (chênes pubescents et pins noirs) sur pelouse mésophile
- 13 - Fourrés denses de buis, ponctués de chênes pubescents et d'érables de Montpellier
- 14 - Boisements de chênes pubescents
- 15 - Plantations de conifères